

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Un an, 40 fr. — Six mois, 20 fr. — Trois mois, 10 fr.  
Paris et Départements — Envoyer un mandat sur la poste — Affranchir

Les abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois  
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

ABONNEMENTS — ANNONCES  
A Paris, quai Voltaire, n° 31

RÉDACTION A VERSAILLES  
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

POUR LES RÉCLAMATIONS  
S'adresser à l'Imprimeur-Gérant

Pendant la durée de la session, la Rédaction du *Journal officiel* est transférée à Versailles. Les communications pourront, comme par le passé, être adressées, avant six heures du soir, à la Direction, à Paris, 31, quai Voltaire, ou directement à la Rédaction, avant neuf heures, à Versailles, cour de Maroc.

## SOMMAIRE

**PARTIE OFFICIELLE.** — Décret nommant le professeur de législation et de procédure criminelle à la faculté de droit de Paris. Décrets portant promotions et nominations dans la Légion d'honneur.

**PARTIE NON OFFICIELLE.** — Elections au conseil général. Nouvelles et correspondances étrangères.

**SÉNAT.** — Ordre du jour.

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS.** — Ordre du jour.

**INFORMATIONS ET FAITS.** — Les Mongols.

**SCIENCES, LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS.** — ACADEMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. *Ferdinand Delaunay.*

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Bourses et marchés.

## PARTIE OFFICIELLE

Paris, 6 novembre 1877.

Le Président de la République française,  
Sur le rapport du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,  
Vu les articles 1<sup>er</sup> et 2 du décret du 9 mars 1852;  
Vu les présentations faites par la Faculté de droit et le conseil académique de Paris,

Décède :

Art. 1<sup>er</sup>. — M. Desjardins (Albert), agrégé près la faculté de droit de Paris, est nommé professeur de législation et de procédure criminelle à ladite faculté.

Art. 2. — Le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 3 novembre 1877.

Mal DE MAC MAHON,  
duc DE MAGENTA.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts.

JOSEPH BRUNET.

Par décret en date du 5 novembre 1877, rendu sur le rapport du ministre de l'agriculture et du commerce, et d'après l'avis conforme du conseil de l'ordre, ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

MM.

Caillard-d'Aillières (Augustin-Fernand), auditeur de 1<sup>re</sup> classe au conseil d'Etat, membre du conseil général du département de la Sarthe, deux fois chef du cabinet du ministre de l'agriculture et du commerce, services exceptionnels.

Lavallée (Alphonse), secrétaire général de la société centrale d'horticulture de France, trésorier perpétuel de la société centrale d'agriculture, membre de la commission supérieure des expositions internationales, nombreux services rendus depuis de longues années au commerce et à l'agriculture, services exceptionnels.

Par décret du Président de la République, en date du 6 novembre, rendu sur la proposition du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, et sur l'avis conforme du conseil de l'ordre, ont été nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de chevalier :

MM.

Duminil (Alfred), chef du cabinet du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. Services exceptionnels.

Ridreau (Charles-Antoine), chef de bureau au cabinet du ministre. Services exceptionnels : attaché depuis huit ans au cabinet du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts.

Par décret en date du 6 novembre 1877, rendu sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, et vu l'avis du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, le Président de la République a nommé :

Au grade d'officier :

M. Le Jumeau de Kergaradec (Alexandre-Camille-Jules-Marie), lieutenant de vaisseau ; 20 ans de services effectifs, dont 7 ans à la mer. Chevalier du 25 juillet 1864. Services exceptionnels en Cochinchine et reconnaissance du fleuve du Tonkin.

Par décret en date du 6 novembre 1877, rendu sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, et vu l'avis du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, les officiers et officiers marinières dont les noms suivent ont été promus et nommés, savoir :

Au grade d'officier :

M. Vollet (Ernest-Pierre-Élie), capitaine de frégate ; 32 ans de services, dont 12 à la mer : chevalier du 31 décembre 1863, commandant de la *Corrèze*.

Au grade de chevalier :

MM.

Carpentier (Georges-Alfred), médecin de 1<sup>re</sup> classe de la marine ; 10 ans de services, dont 3 ans à la mer. Services exceptionnels. Dévouement lors de l'épidémie de choléra à bord de la *Corrèze*.

L'abbé Oury (Frédéric-Henry), aumônier de 1<sup>re</sup> classe de la marine ; 8 ans de services dont 3 à la mer. Services exceptionnels. Dévouement lors de l'épidémie de choléra à bord de la *Corrèze*.

Infernet (Constant-Marcellin-François), médecin de 1<sup>re</sup> classe de la marine ; 13 ans de services, dont 4 à la mer. Services exceptionnels. Dévouement pendant l'épidémie de fièvre jaune qui a sévi à la Guyane française.

Guillaume (Yves), 2<sup>e</sup> maître canonier de 1<sup>re</sup> classe ; 22 ans de services. Faits de sauvetage. Dévouement lors de l'épidémie de choléra de la *Corrèze*.

Bonnaud (Louis-Adrien-François), 1<sup>er</sup> maître mécanicien ; 25 ans de services dont 10 à la mer.

Paliès (Pierre-Etienne), 1<sup>er</sup> maître mécanicien ; 24 ans de services dont 9 à la mer.

## PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 6 novembre 1877.

Sur la demande qui leur en a été faite par M. le Président de la République, les ministres ont retiré les démissions qu'ils avaient eu l'honneur de déposer entre ses mains. Ils ont d'ailleurs insisté pour qu'il fût bien entendu qu'en conservant leurs fonctions, ils ne préjugeaient en rien les résolutions ultérieures du chef de l'Etat.